# PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Brumaire, an IX.



Le prix de l'abonnement du Publiciste est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

rt pas

omme ui me-

eu des héolo-et de n effet

ous les

d'en-ne; & d'être

ables, auce, venir; & in-ystême

lement

e aussi

gence,

tion à so-cial

ir, par e de ce nd tout

éprime les ani-

eroit-il

lon qui rendre , & ne despa-domes-

i mon-

torités, acrifice me des ee avec t s'être

int que les plus factions issances ce qu'il en nous

s de la ne sen-

servons

aractere

8 c. -

- Bons

o c. -

membre

400 pag. franc de

es-Ares,

us us n

P.YC.C.C.

Et avec le Feuilleton, 1 fr. 50 cent. de plus par trimestre pour les d'pariemens. Ce Feuilleton sontient l'annonce des spectacles, des détails sur les pieces nouvelles, les débuts des acteurs & des avis.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscriptes, sans augmentation de prix. S'adresser, franc de port, au directeur du Publiciste, rue des Moineaux, nº. 425, butte des Moulins, à Paris.

### ITALIE.

De Florence, le 1er. novembre (10 brumaire).

Le lieuteuant-général Dupont est de retour de Livourne ici depuis le 29. Hier au soir arriva également d'Arezzo, & en dernier lieu de Sienne, le général de division Monnier.

Voici un arrêté pris par ce général le 28 vendémiaire : « Monnier, général de division, commandant la premiere division de d'alle draite, considérant que la ville d'Arezzo, coupable de tous les délits commis par les brigands contre l'Italie & la nation française, & excitée par la frénésie & le fanatisme, a nourri dans ses murs le feu de l'insurrection pendant le cours de ces deux années, ordonne:

» La citadelle & les murs de la ville d'Arezzo seront

» Charge le citoyen Boischevalier, officier du génie de la division, de l'exécution du présent ordre ».

#### ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre particuliere écrite de Hambourg, le 7 novembre (16 brumaire).

Parmi les personnes qui se sont empressées de faire leur cour à l'amiral Nelson & à lady Hamilton, il est juste de distinguer l'ex-général Dumouriez, autrefois très ennemi des Anglais, & qui, à l'épaque très-récente de leur querelle avec le Dauemarck, demanda d'être employé contre eux, si la guerre éclatoit; mais qui, avec sa souplesse ordinaire, s'est replié ensuite dans le parti britannique. Son pélerinage à Mittau, son voyage à Pétersbourg, ses offres brillantes aux deux cours, & l'accueil de Louis XVIII, lui ont persuadé qu'il étoit déjà un petit North, & lui ont donné l'occasion de le dire à tout le monde. Il a repris faveur par-là auprès des royalistes & des aristocrates, ou soi-disant tels. Il a donc été facile à Dumouriez de se faire inviter à un déjeuner que le haron de Breteuil a donné à Nelson, & où le heros du Nil a donné l'accolade au heros de Gemmappe, ce qui est tout simple; mais une scene très-plaisante que Dumouriez raconte ingénuement à qui veut l'entendre, est celle qui s'est passée chez lady Hamilton, un soir qu'elle tos l'autrichien, qui le lui rendit le lendemain. On a placé des

noit cercle. Elle chantoit le fameux God save the king (Disu conserve le roi): lorsqu'elle arriva à un couplet peu flatteur pour des Français, lord Nelson l'arrêta, en lui mettant la main sur la bouche. Dumouriez qui s'extasioit sur le chant de lady Hamilton, sans songer que le choix du morceau ressembloit beaucoup à une épigramme contre le général à bonnet rouge, & que le mouvement du général anglais étoit une assez forte critique de la position où le general français s'étoit mis sans nécessité; Dumouriez, touché, pénétré de recomoissance, sans doute, parut un moment avoir ses yeux mou il és de pleurs. Lady Hamilton qui croit voir briller les larmes d'un royaliste , d'un homme plein d'amour pour son pays, pleure d'attendrissement; Nelson se met à pleurer par sympathie; le vieux chevalier Hamilton, relégué dans son coin, pleure de compagnie, & voilà que tous les quaire admirent leur excellent cour. Lady Hemilton, tonjours en scene, essuie tendrement de son mouchoir les larmes de l'amiral, puis légérement cesses de son époux, puis affectueusement celles de Dumouriez, puis délicatement les siennes; & alors Dumouriez, un ga ou en terre, demande, comme une grace, que la bene lady lai donne ce mouchoir. L'attendrissement redouble, la faveur est accordée; & Dumonriez recevant ce monchoir avec un saint respect, se relire pour aller méditer dans le recueillement sur les miracles du destin, qui-a daigné réunir en sa faveur, dans le même mouchoir, des reliques de tant de grands personnages. Tous ceux qui ont quelque foi dans les siennes, peuvent voir, toucher, baiser même le fameux mouchoir, & entendre de sa bouche cet'e anecdote. Ne seroit-ce pas là un joli sujet de caricature ? &c.

De Francfort, le 10 novembre (19 brumaire.)

S. M. impériale a nommé M, le baron d'Albini commandant de l'ordre de Saint-Stephan, & lui a fait remettre la eroix & un billet qu'elle lui a écrit par l'électeur de Mayence. Le général Klenau est nommé feld-maréchal-lieutenant.

Depuis quelques jours il se trouve à Francfort un commissaire de l'armée du Rhin, pour toucher la contribution; il a dejà recu 150 mille fr. Le gouvernement français, toujours juste, a demandé, pour complant, la reconnoissance de 500 mille fr., imposée & touchée par Baraguay d'Hilliers. & a ordonné d'attendre sa décision ultérieure pour presser la rentrée de ce qui reste.

M. Wussakowich, ei-devant chargé des affaires de Russie à Francfort, vient de mourir à Pétersbourg. On croit que c'est de chagrin, ayant été rappellé de son poste il y a deux

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Lunéville, le 23 brumaire.

Le ministre français donna avant-hier à diner au ministre

néverberes au château, & on en placere successivement dans la ville, en commençant par les rues les plus fréquentées. Les télégraphes du Donjon & de la côte de Coye sont en activité.

If n'y a encore dans cette ville que les légations de France & d'Autriche: mais il y arrive de tous côtés un grand nombre d'étrangers.

#### De PARIS, le 26 brumaire.

Le 28, le conseil d'état doit reprendre la discussion des listes de notabilité, & avoir, le 27, une séance extraordinaire, pour arrêter le compte que six conseillers d'état rendront le 2 frimaire, au corps législatif, de l'état des essaires de la république dans les divers départemens des ministres.

-- Les comptes que les ministres préparent de leur gestion pour les neuf derniers mois de l'un 8, seront envoyés aux sections du conseil d'état correlatives à chacun des ministeres.

— Les conseillers d'état qui doivent porter la parole au corps législatif, en lui présentant ces différens comptes, sont, pour les finances, le citoyen Defermont; pour la guerre, le citoyen Lacuée; pour la marine, le citoyen Najac; pour la police, le citoyen Emeri; pour l'intérieur, le cit. Rœderer; & le citoyen Bouley pour la justice.

- Le général Moreau, que l'on disoit parti le 21, étoit encore hier matin 25, chez le premier consul, pour prendre congé de lui, & partir aujourd'hui 26.

— Malgré les nouvelles, & malgré les journaux, il nous est impossible de renoncer aux espérances de paix que la volouté connue du premier consul & les négociations de Lunéville entretiennent dans tous les eœurs. Tous les esprits sont aujourd'hur convaincus qu'il n'y a plus de salut que dans la paix, & les habitans de Vienne, comme ceux de Haris, font des vœux ardens pour son retour.

Nul a salus belli; pacem te poscimus omnes. VII

Les chevaux envoyés par S. M. C. au premier consul, lui furent présentés hier à la grande parade. Leurs noms, leurs tailles, leur age, leurs formes & leur origine, tout en est remarquable. Ou peut en voir les détails dans le journal officiel.

- Les officiers de la garde des consuls ont pris 84 souscriptions pour l'établissement des soupes économiques.

Le préfet de police a rendu le 19 brumaire une ordonnance relative à la vente des fruits dans les ports de Paris. Les fruits continueront d'être vendus dans la partie du port de l'ournelle, qui leur est affectée. Il est défendu à toutes personnes d'aller au devant des bateaux de fruits, & de vendre les fruits par batelées. Il ne doit être mis en vente que des fruits bons & non défectueux. Ils seront visités par le commaissaire des halles & marchés, &c.... Cette ordonnance, en quinze articles, se compose en partie des ordonnances de 1672 & de 1778, & de la loi du 19 juillet 1791.

-En conséquence d'un arrêté du ministre de l'intérieur, les plus pour le monument à élever sur l'emplacement du Canteau-Prompette, à Bordeaux, seront exposés, peudant en mois, dans le grand sallon du Muséum, à commencer du 1<sup>et</sup>. frimaire. Jusques-là, l'entrée de ce sallon & de la galerie des tableaux est interdite.

- Les journaux ont annoncé la nomination d'un secré-

taire-général au ministere de l'intérieur. Il n'y a point de secrétariat-général à ce ministere, mais un bureau particufier du ministre, dont le citoyen Scipion Mourgue est le chef. (Journal officiel).

— On ne parloit autrefois des couriers, que sous le nom commun de couriers. On les désigne maintenant par leurs noms particuliers. On attache une sorte d'importance à révéler l'instant de leur départ, celui de leur arrivée; & on porte la précision jusqu'à calculer le tems de leurs courses.... C'est qu'il est plus facile aujourd'hui d'écrire quelques pages sur le costume & la célérité d'un courier que quelques lignes sur la nature de ses dépêches.

— On a arrêté le 24, vis-à-vis la rue des Bourdonnais, un individu vêtu décemment. Il étoit poursuivi par un marchand drapier de la rue Saint-Honoré, dans le magasin duquel il venoit de voler use piece d'étoffe qu'il portoit le long de sa poitrine. Il refusoit de rendre l'objet à lui demandé, prétendant qu'il l'avoit acheté, lorsqu'un marchand de toiles, de la même rue, est survenu pour réclamer une piece de toile qu'il avoit volée chez lui, quelques minutes avant, en fuisant semblant de la marchander. Il nioit également le larcin, mais il en a été convaincu, puisqu'on a trouvé sous sa houpelande la toile réclamée. Les personnes qui étoient autour du voleur, desiroient qu'on le corrigeat; mais d'autres on exigé qu'il fât conduit au poste de la Samaritaine. Alors ce voleur a tiré son couteau, se l'est enfoncé dans le flanc. Arrivé au corps-de-garde, il s'efforceit d'élargir sa blessure avec ses doigts afin de se donuer la mort.

En annonçant l'Histoire Navurelle du Paraguai, par le frere du chevalier Azzara, nous avons emis le vœu de voir paroître l'Histoire Politique de l'établissement des Jésuités dans ce même pays. Nous appreuons aujourd'hui, avec grand plaisir, que notre vœu sera rempli, & que le citoyen Moreau de Saint-Mery, traducteur de la première, se propose de traduire également la seconde.

— Un citoyen de Thionville a fait une mise de 5 francs 55 cent. dans le second tirage de brumaire, sur les numéros suivans: 17-20-24-51-75; quatre de ces numéros sont sortis, savoir: 17-24-51-75; un quaterne par consequent; lequela produit; savoir:

4 extraits à 25 cent....15 fr. 6 ainbes à 10 .....162 4 ternes à 10 .....2200 1 quaterne à 5 .....3750

Total. . . . . . . . . . . . . 6127.

— Le citoyen Charron, commissaire-général de police à l'Orieut, écrit que dans la nuit du 17 au 18 brumaire, nn incendie a dévoré le moulin à scier du bois situé dans cette ville, & dont la construction savante & coûteuse n'étoit achevée que depuis peu de tems. Cette fois les Anglais ne sont point accusés d'avoir contribué à cet accident. Un vent d'ouest, le plus impétueux qu'on ait ressenti daus ces paragcs, soufflant toute la nuit avec une fucur telle que les labitations les plus solides de l'Orieut en paroissoient carabées, a brisé les crampons qui retenoient les aîles volunineuses du moulin. Livrées à la bourasque, il n'a fallu que quelques minutes au frottement violent des pieces agitées par elle, pour devenir un incendie.

- Le préset de Bordeaux a pris, le 19 de ce mois, un

Espag forter s'occi Déjà quatr trop néces

vité attrib

ports

circo lecte L' par l loit d défe une

C

guer

citoy du g pour l, au f L

Les

Nels garn L d'ass en c

dans
L
de C
des
L

seul gént L ne i

l'obj Ang déco fidél L le co

mên

arrêté pour la prompte réparation de la route de Paris en Espague par Augoutême, Bordeaux & les Landes, Il est fortement à desirer que tous les préfets de la république s'occupent efficacement de cette branche d'administration. Déjà les couriers de Lyon à Paris sont retardés de vingtquatre heures Mais il est à craindre que la saison ne soit trop avancée pour donner à ces travaux le degré d'activité nécessaire à leur succès.

t de

icu-

st le

nom

eurs

ré-

c on

es....

ages

ghes

nais,

mar-

du-

it le

de-

land

une

utes

éga-

on a

nnes

eât; le la

l'est

ffor-

nuer

, par

des des

hui,

ie le

iere,

ancs

ieros

ortis,

uela

ice à

, un

cette

is ne

vent

pa-e les

ran-

unai-

que sitées

, 02

- Le ministre de la marine a fait passer dans tous les ports de la république l'ordre de surveiller toutes les marchandises venant d'Espagne.

Les dernières lettres de Madrid annoncent que l'activité de la contagion commence à se rallentir; effet qu'on attribue aux approches de l'hiver, & qui, par cette raison, doit devenir moins équivoque de jour en jour.

#### VARIÉTÉS.

## Extrait du journal du siege de Malte.

Ce siège est une des opérations les plus mémorables de la guerre; l'histoire doit en recueillir un jour les principales circonstances : nous devons en offrir quelques-unes à nos

L'ouverture du siège peut dater du 17 fructidor an 6; par l'insurrection des Maltais. Dans le même tems on signaloit une eszadre portugaise, & le port fut bloqué. Toutes les dispositions farent prises par les Français pour en assurer la défense. Des les premiers jours, le général Vaubois regut une sommation de la part de l'amiral portuguis ; il répondit : Les Français n'entendent pas cette langue.

Le 2°. jour complémentaire, la gurnison arrêta que le choyen Regnauld (de Saint-Jean-d'Ange'y), commissaire du gouvernement à Malte, se rendroit auprès du directoire pour accélérer l'envoi des secours.

Le 4 vendémiaire an 7, l'ennemi livra plusieurs assauts au fort Chambray, & fut repoussé.

Le 15 frimaire, deuxieme sommation faite par l'amiral Nelson, à laquelle le commandant français répond que la garnison est résolue de se défendre jusqu'à l'extrémité

Le 12 brumaire, le commandant prend la résolution d'assister tous les jours à la distribution de la viande, pour en constater la quantité.

Le 21, le citoyen Doublet remplace le citoyen Regnauld

dans l'emploi de commissaire du gouvernement.

Le 25, lettres circulaires adressées aux différens consuls de Cagliari, de Gênes, de Livourne, &c., pour en sofliciter

Le 29, les mendians sont mis hors de la ville.

Le 10 frimaire, de cinq avisos expédiés de Toulon, un seul arrive à sa destination.

Le 17, quatrieme sommation de la part des Anglais; le général Vaubois s'en réfère aux précédentes réponses.

Le 6 pivôse, on n'a plus de bled que pour six mois; il ne restoit qu'une vingtaine de bœufs pour les malades.

Le 28, on découvre dans la ville une conjuration dant l'objet étoit d'égorger la garnison & de livrer les ferts une Auglais : les chels sont susitiés. Mais il résulte de cette découverte que les Français ne peuvent pas comptet sur la fidélité de 25 Maltais.

Le 28 pluviôse, le port est plus sévérement bloqué, & le commandant répond à une cinquieme sommation avec la

même fermeté qu'à toutes les autres.

Le 19 ventôse, la viande fraiche manquoit; le scorbut, le flux de sang & la cécité faisoient de grands ravages dans la ville ; la garnison étoit diminuée d'un quart depuis le

Le 21 floréal, le général craint une nouvelle conspiration

& prend ses mesures pour la faire échouer. Le 9 thermidor, l'état de la caisse militaire force de diminuer la solde de tout grade.

Le 2 fructidor, sixieme sommation.

Le 14, on manquoit de vinaigre ; des barriques de vin de Sicile sont transformées en cette liqueur, nécessaire pour la salubrité des hôpitaux.

Le 19, l'amiral portugais fait demander une entrevue au commandant; elle est accordée; le fort Manuel est désigné pour le lieu de la conférence. L'amiral arrive, & à la vue des dispositions de la garnison, il s'en retourne sans avoir rempli sa mission : les tambours baltoient l'air Ça ira.

Le 1er. veudémiaire an 8, on célebre la fête de la république, & on constate la situation de la place. La population de la ville, par suite des évacuations, ne s'élevoit plus qu'à q mille ames. Les magasins contenoient alors du bled pour huit mois, lard & bour pour quatre, vin pour trois, vinaigre

pour deux, haricots pour cinq, eau-de-vie pour quatre. Les deurées de commerce étoient au tarif suivant : une poule, 60 fr.; deux pigeons, 24; un lapin, 12; un œuf, 16 sols, ane laitue, 18; viande de cheval, 2 fr. la livre;

un rat, 2 fr.; le poisson, 6 fr. la livre, &c.

Le 24 vendémiaire, on apprend les victoires de Massena en Suisse, de Brune en Hollande, de Bonaparte à boukir. Le 30 frimaire, les distributions de vin & d'eau-de-vie cessent.

Le 12 ventose, on apprend le désastre de la division aux ordres du contre-amiral Perrée; la consternation pénetre

dans l'ame des assiégés.

Le 22 messidor, toutes les provisions de bois sont épuisées; les dissenteries se déclarent; les eiternes sont desséchées; l'officier avoit vendu tout ce qu'il avoit. Dans cette situation désespérée, la garnison reçoit la huitieme sommation. Le gépéral français répond encore avec fermeté, & ne parle point de se rendre.

Le 15, il n'y avoit plus de bled que pour cinq jours. La garnison avoit perda tout espoir d'être secourue. Ou tient

conseil de guerre.

Le 17, la garnison entre en négociation avec le commandant des troupes anglaises, & la lettre suivante, acressées au ministre de la guerre par le général français, acheve de peindre la situation de Malte au moment de sa reddition :

a Citoyen ministre, jusqu'à ce jour les précautions prises par le gouvernement pour nous ravitailler ont été infruc-tueuses. Nons sommes au pain sent depuis le 15 thermidor, & ce pain va nous manquer, neus n'en avons plus que jusqu'an 20 du courant, il faudra que j'entre en négociation le 15, si rien ne nous arrive. Vous ne pouvez vous peindre. le désespoir de cette brave garnison, qui ne voit aucun fruit des travaux & des privations qu'elle a supportées pen-dant deux ans, sauf la gloire qui ne peut lui être enlevée.

" Je parlage sa façon de penser, & il ne faut rien moins que l'impossibilité physique pour me résoudre à capitaler; mais nulle espèce de ressource : l'ennemi n'a point de ma-garine ; il tient sur des bâtimens le peu de subsistances qu'il fournit à l'isle. Il n'est donc aucun moyen de résister à la

plus entiere famine. C'étoit pendant le dernier hiver surtout qu'il falloit nous fournir de quoi lasser l'ennemi. Des les premiers jours du siege, nous avons su nous réduire à très-peu de chose. Nous espérons tous que la France rendra justice à notre conduite; mais cela ne satisfait pas de braves

gens moins occupés d'eux que de leur patrie.

" Je compte demander qu'on nous conduise & Marseille. Si nous obtenons, comme je l'espere, de rentrer en France, nous pensons que vous voudrez bien donner des ordres pour que nous y trouvions des à-comptes d'appointemens de solde. Que deviendroient ces pauvres officiers à qui il ne reste aucun moyen d'existence, & qui ne sont pas vêtus? La troupe aussi n'a sur le corps que des habits de toile. L'entrée de la saison rigonreuse lui rend nécessaires des habits de drap à son arrivée. Si nous obtenons toutes les conditions honorables que je demanderai, il vous restera une troupe qu'on peut conduire par-tout contre les ennemis de la république, quoiqu'elle ait grand besoin de repos.

Signé, VAUBOIS.

#### LITTÉRATURE.

Nous avous annoucé la reprise de l'Année littéraire, par T. L. & coffroy, ancieu rédacteur de cette ouvrage périodique. Le nom & le talent de l'auteur, les circonstances au milieu desquelles il reparçit, & la maniere dont il débute, nous imposent une sorte d'obligation de

Reoffroy, ancien rédacteur de cette ouvrage périodique. Le nom & le talent de l'auteur, les pirconstances au milieu desquelles il reparçit, & la maniere dont il débute, nous imposent une sorte d'obligatien de rendre compte des deux premiers numéros qui viennent de paroître à d'x jours d'intervalle l'an de l'autre.

Le premier numéro contient l'anals se de l'Homme des Champs, ou lis Géorgiques françaises, par Luçues Deille; celle de l'Histoire de Prédérie-Guillaume II, roi de Prusse, par L. P. Ségur; & une lettre sur la Relation de l'Ambassade anglaise dans le roy unme d'Ava, pur le major Michel Symes.

On trouve dans le second numéro un extrait du Corrs de Littéraiure ancienne et moderne, par J. F. Laharpe, & une lettre sur le Tableau politique de l'Europs, par le citoyen Ségur.

On ne peut nier d'abord que l'enteur, à son début, n'ait choisi dans la foule des livres qui se présentoient sous sa main, ceux qui méritoient le mieux de fixer l'attention publique, avant toutefois que le Cours de Morale religieuse, par M. Necker, & les Mares rivales, par mademe de Genlis, fussent venus la partager.

Ua tel choix prouve à-la-fois son goût & son respect pour les convenances morales & littéraires; mais ce respect ne va pas jusqu'à anivre aveuglement la routine des décisions déjà portées dans les journanx pour ou contre les ouvrages sur lesquels il porte la sienne.

Il traite avec beaucoup de sévérité l'Homme des Champs & le Bours de Littérature; mais il motive son opinion : il prouve sou vent ce qu'il avance; il avance des fafts irrécausables, à côté d'une critique trop amere; & s'il n'est pas toujours équitable, il a au moins toujours l'air impartial. Voici comme il termine son extrait du premier de ces deux ouvrages;

« Sujet mal choisi, mal conçu, point de plau, nul ensemble, des détails charmans, des vers que Deilie seul seit faire aujourd'hai; la maniere d'Ovide plutôt que celle de Virgile, des défauts aimables que l'on condemne à regret, & qui n'en sont que plus dangereux; le le sur moinne sur le le la leux de la

l'empreinte de la foiblesse, & ne s'élevent point au dessus de cette médiocrité qu'un homme d'esprit & de gout atteint l'acilement dans tous les genres. Mais lorsque Labarpe a entrepris de discuter & d'analyser les ouvrages d'aurui, ses censeus les moins bénévoles ont recomm dans ce même verivain, si impitoyablement traité, un critique habile, verse dans le convoissance des vrais principes de l'art, un littérateur plein de sagacité & de lumières, qui jusqu'alors avoit méconan son genre & s'étoit ignoré lui-même ».

Voils certes un éloge beillant, & , qui plus est, mérité. En voici le correctif:

Voita certes un cloge b, illant, &, qui plus est, mérité. En voici le correctif:

« Cependant, il faut en convenir, son Cours de Littéraire, qui a déjà autant de volumes que le roman de Clélie, & qui n'est point encore achevé, ne peut point pesser pour un éditice régulier. On n'en peut vauter et le cascin, ni les proportions; les fondemens même n'en sont pas bien solités. & l'autaur at rouve le secret de faire en dix volumes un ouvrage superficiel. Il a rassemblé confusément tous les extraits dont il svoit rempli les journairs, tous les morceaux de littérature qu'il svoit composés en diff rens tems; & de certe fonde de matériaux, assez mal unis ensemble, il a élevé à la hâte un bâtiment dont les differentes parties ne présentent point à l'œil un ensemble agréable. Il a donné au public les cahiurs infermes d'un professeur, plutôt qu'un ouvrage bien fondu, bien dirigé, tel qu'on avoit droit de l'attendge d'un littérater; aussi distingué. Il semble qu'il ait été plus curieux de multiplier les volumes que de classer & d'approfondir ses matieres. Ici, il se répand en disse ta ions prolixes; là, il étrangle son sujet; souvent il n'offre qu'une compilation de ce qu'on avoit écrit avant sur les différens genres de littérature ».

Un jugement aussi sèvere, sur un ouvrage aussi généralement ortimé, avoit besoin d'être appuyé de plus de preuves, & de preuves plus convaincautes que celles qui sont lléguées par notre critique. Il est vrai qu'il promet d'y revenir, & on a besoin de cette promesse pour ne pas le soupenner de quelque vieux ressentiment.

Il nous semble eucore qu'un écrivain critique est obligé plus qu'in nantre de soigner son style & de varier ses formules. Le citoyen Geoffroy paroit en avoir adopté une de préférence & qu'il répete presqu'à chaque page. ... Elle consiste dans pe mot: assez, avec lequel il semble modifier tous ses jugemens; meis p ur lequel, en effet, il les atténue & les rend vagues. Nous en citerons deux ou trois exemples.

La

pour 80 b

bord doive

mises

Le

0.

L' l'ordi pruss Le

retou

troup

vienn mal Le

de re poste de fo priét

N tatio fréga sider L gate cond

a fai emp

II Juda

butio ceite pour

ici au notre Mant Le diona la fre veroi

trois exemples.

« En général, dit-il, la littérature ancienne m'a para traitée assez superficiellement.

superficiellement.

Et plus loin: Ce poëte (Térence), me parsit assez légérement apprécié dans le Cours de Littérature, & ceux qui n'ont point lu ses comédies, n'eu remporteront qu'une i lée assez vagne.

« Le jugement de Laharpe sur l'Heauton-Tinorumenos est trèshasardé. On trouve dans cette piece une pointure admirable du cœur humain & une intrigue assez vi ement conduite. »

Il paroît trois auméros de l'Année Littéraire par mois. Le prix de l'abonnement est de 56 fr. par an, 18 fr. pour six mois & 10 fr. pour trois mois. On s'abonne à Paris, chez Seites & d'Hotange, rue Saint-Jacques, n''. 51, au-dessus de la place Cambray.

#### Bourse du 26 brumaire.

Rente prov., 23 fr. 25 c. — Tiers consol., 33 fr 50 c. — Bons \(^2\_3\), 1 fr. 54 c. — Bons d'arrérage, 84 fr. 88 c. — Bons pour l'an 8, 93 fr. 60 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. - Coupures, 84 fr. oo c.

Description des pyramides de Dj zé, de la ville du Kaire & de ses environs, y compris Djizé, le Mékia & l'isle de Rhouda; par I. Grobert, chef de brigade d'artillerie, membre de l'institut de Bologue. Un vol. in 4°, orné de truis grandes planches & de plusieurs vignettes. Prix, 4 fr. 50 cent., % 5 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Girardin, au sebinet littéraire, palsis du Tribunat; Rémont, libraire, quaides Augustins, n°. 41; Logeret, imprimeur, dans la jardin des ci-devant capucines, place Vendôme.

Description des gites de mineral, forges, salines, verreries, &c. de la Lorraine méridionale, par feu Dietrich, membre de l'anadémie des sciences, maire de Strasbourg en 1790; deux vol. in-4°, composant les 3°, 4°, 5° & 6° parties. À Paris, chez Didot jeune, impriment-libraire, quai des Augustias, n°. 22; & Levrault freres, libraires, quai Malaquais, n°. 22.